L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DES [illegible] ANNONCES JUDICIAIRES:—NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 23 JUIN 1847.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR
MAGNE & WEISSE,
No. 81 rue de Chartres, et No. 13 rue du Camp.

NOUVELLE-ORLEANS:
MERCREDI MATIN, 23 JUIN 1847.

Armée du général Taylor.—Nous avons plus d'une fois insisté sur l'espèce d'abandon où on laisse le général Taylor. Quelques journaux locofocos ont réclamé contre nos observations et l'un d'eux s'indignait dernièrement du crédit que nous donnions au *Flag* de Matamoros. Nous devions, selon lui, nous incliner devant l'autorité de l'*Union* de Washington qui affirmait que le général Taylor, loin de se trouver au dépourvu, allait être prochainement à la tête de dix mille hommes. L'organe officiel nous a donné plus d'une fois sujet de ne pas ajouter grande foi à ses assertions, et dans cette circonstance nous avions quelque raison de douter de leur exactitude. Une correspondance publiée par le *Courier and Enquirer* nous prouve que nous n'avions pas tout-à-fait tort. Elle émane d'une source fort respectable; elle est écrite de Camargo sous la date du 15 mai; et elle est destinée à donner un démenti formel à l'*Union*.

"L'organe officiel, dit cette correspondance, mériterait un châtiment exemplaire pour avoir l'audace d'essayer d'en imposer d'une façon aussi odieuse au public. Le général Taylor est maintenant, et sera pendant tout l'été, complètement paralysé par le manque de troupes. Loin d'avoir 10,000 hommes quand tous ses renforts lui seront arrivés, ses forces ne s'élèveront pas même à 6,400, avec lesquels il devra protéger notre ligne d'opérations de Brazos à Saltillo, c'est-à-dire un développement d'environ 500 milles!

"C'est un calcul bien facile à établir. Quand les volontaires de douze mois auront quitté Taylor, il se trouvera avec 2,300 volontaires, 300 Texiens et dix compagnies de réguliers, ce qui lui donnera en tout 3,200 hommes. On lui accordera quatre nouveaux régimens; en supposant que ces régimens arrivent ici au complet, cela lui donnera en tout 6,400 hommes. Encore devra-t-on déduire environ 30 pour cent des nouveaux arrivans, pour cause de maladie et d'incapacité.

"Déduisez de ces 6,400 hommes, les troupes nécessaires pour tenir garnison, à Brazos, Pointe Isabelle, Matamores, Camargo, Ceralvo, Monterey et Saltillo, et il ne vous restera pas plus de 2,000 hommes disponibles aux ordres du général Taylor.

"Voilà le véritable état des choses ici. Tout le monde d'ailleurs est convaincu que le dessein du gouvernement est d'arrêter le général Taylor dans sa glorieuse carrière; il espère, en le tenant ainsi inactif pendant l'été, lui enlever une partie de sa popularité. Mais ce jeu pourra lui coûter cher."

Tels sont les faits qu'établit un témoin respectable. Au 15 mai, et aujourd'hui même, le général Taylor est hors d'état d'entreprendre la moindre opération, s'il garde toute la ligne de Saltillo à l'embouchure du Rio-Grande; et nous ne serions pas étonnés que le gouvernement lui-même fut arrivé à cette conclusion. Des rumeurs venues du siége de la guerre, prétendent en effet que le vieux "Rough and Ready" se prépare à marcher en avant, et que dans ce cas il abandonnera toute la ligne du Rio-Grande, sauf Matamoros et Brazos. Evidemment s'il prend un parti aussi décisif, ce ne peut être que sur l'ordre formel du gouvernement. Celui-ci aura eu peur de la responsabilité que faisait peser sur lui l'inaction du héros de Buena-Vista; et pour se délivrer d'un pareil fardeau, il aura décidé que l'invincible Taylor tenterait une de ces entreprises dans lesquelles un autre échouerait; mais où son énergie, son merveilleux instinct et son bonheur triompheront encore. "Partez, aura dit l'autorité suprême de Washington, partez de Monterey, traversez les déserts qui vous séparent de San Luis, et arrivez-y, quels que soient les obstacles, les dangers, les privations auxquelles vos troupes seront exposées." Et s'il en est ainsi, on peut être sûr que Taylor le fera. Qu'il ait seulement cinq mille hommes valides, et il passera partout où l'on voudra; mais cela ne fera pas que les ordres du gouvernement soient dictés par la sagesse et l'intelligence: cela ne prouvera pas qu'il ait de la bienveillance pour le général qui a tant fait pour lui. Taylor fera voir une fois de plus ce que peuvent l'héroïsme et la plus admirable constance, mais cela n'excusera point l'imprudence et le décousu des mesures de l'administration.

Nous apprenons de M. R. Constant, professeur au collège St-Tammany, arrivé hier en ville, que dans la soirée de lundi à mardi, le feu s'est déclaré dans le dortoir de ce collège, lieu où l'on ne tenait ordinairement aucune lumière; et en peu d'instants tout l'édifice a été la proie des flammes. Il est heureux que tous les élèves qui se trouvaient au collège aient pu se sauver, sans accidents. Tout l'édifice a été entièrement détruit, ainsi que tout ce qui s'y trouvait. M. R. Constant a ramené tous les élèves à leurs parents en ville.

On croit que le collège et ses dépendances étaient assurés pour environ $10,000.

Envoi d'espèces. — Le gouvernement vient d'envoyer en ville, par le steamboat General Pike, un million de piastres en or.

Louisiane.—Le village de Richmond, dans la paroisse de Madison, s'est singulièrement développé depuis six mois. Un école y a été établie, et elle est déjà fréquentée par un grand nombre d'enfans. Outre cette école qui est ouverte durant toute la semaine, il y a une école du dimanche et une classe où on lit et explique la Bible. Ajoutez à cela une société de Tempérance, et vous reconnaîtrez que Richmond marche à grands pas dans les chemins de la civilisation.

Prairies.—On a appris le 12 courant au fort Leavenworth, qu'un convoi de wagons commandé par le cap. Wm. Thorp et escorté par un faible détachement, avait été attaqué par les Comanches. Le capitaine et douze ou quinze de ses hommes ont été tués. Cette attaque a eu lieu non loin du fort Cottonwood. Les Indiens ont emmené 30 ou 40 mules et 20 paires de bœufs; puis après avoir choisi dans les wagons ce qui leur convenait le mieux, ils les ont abandonnés sur la route.

Les Osages et les Delawares sont en guerre; dernièrement un détachement de la première de ces nations est revenu avec quatre crânes qu'ils avaient conquis dans un engagement avec leurs ennemis.

Les tribus sauvages du Nord et de l'Ouest ont eu dernièrement à Salt Plain une grande assemblée de délégués, où l'on a discuté des questions d'intérêt général. On s'est surtout occupé des moyens d'étouffer les hostilités qui règnent encore entre quelques tribus.

Etats-Unis et Brésil.—"Nous exprimions hier, dit le *National Intelligencer*, l'espérance que nous ne courions pas le moindre danger d'avoir la guerre avec le Brésil. Nous avons déjà bien assez de guerre comme cela! Après avoir examiné avec soin la source des bruits dont parlait l'habile correspondant du *Journal du Commerce*, nous sommes portés à croire qu'il y a eu sur ce sujet quelque malentendu. On croyait généralement, il y a six mois, que le malheureux différend survenu à Rio Janeiro entre nos officiers et le gouvernement Brésilien avait été arrangé à la satisfaction des deux parties; et nous n'avons appris depuis aucun nouveau fait qui pût donner lieu à contestation. Quant à l'intention qu'on prête au gouvernement Brésilien de rappeler le chevalier de Lisboa, l'estimable et populaire représentant du Brésil à Washington, s'il y avait quelque fondation dans ce bruit, on pourrait le considérer comme un augure peu favorable des dispositions du gouvernement Brésilien à maintenir avec les Etats-Unis les bonnes relations qui ont régné surtout depuis l'arrivée de M. Lisboa parmi nous." Au milieu de la phraséologie un peu obscure qu'emploi notre confrère, on peut distinguer ceci, nous le croyons du moins: "il n'y a pas lieu de craindre actuellement une rupture de nos relations amicales avec le Brésil." Tant mieux!

Quelques-uns de nos confrères voient sur tous les points de l'Amérique un fantôme qui les effraie. L'an dernier on craignait l'établissement d'une monarchie Européenne au Mexique; et cette illusion a contribué pour sa bonne part à la guerre actuelle. Le *Sun* voit maintenant ce même projet renaître plus au Sud; il croit que le Brésil, de concert avec la France, pourrait bien avoir l'intention de transformer la République Argentine en une monarchie dont le premier roi serait le prince de Joinville. Décidément le *Sun* a de l'imagination.

Nouvelles d'Europe.—Les vapeurs, le *Christophe Colomb*, venant de France, et le *Cambria*, venant d'Angleterre, ne vont point tarder à nous apporter des nouvelles d'Europe, qu'on attend toujours avec impatience. Le *Cambria* est parti comme d'ordinaire le 4 de Liverpool. On ne sait pas exactement le jour du départ du *Christophe Colomb*, ou plutôt du *Missouri*. On suppose qu'il aura mis en mer avant le 5 courant.

Cuba.—Les orfèvres de Cuba ont [illegible] M. L. P. [illegible] pour leur candidat à la Chambre [illegible]

☞ Une partie du régiment du colonel Doniphan est arrivée à Mobile vendredi dernier et en est repartie le lendemain pour se rendre [illegible]. Avant le départ de ces braves, les Mobiliens avaient eu soin de leur offrir une belle collation dans les salles de Mansion House.

L'*Union*, dit le *National Intelligencer*, appelle Santa Anna l'allié des whigs; mais l'*Union* ne doit pas s'attendre à passer ses marchandises avariées au compte de ses adversaires. L'Exécutif des Etats-Unis a envoyé Santa Anna au Mexique pour se mettre à la tête de ses armées, et avec l'intention formelle qu'il en fut ainsi. Si ce coup de politique s'est trouvé une mauvaise spéculation, il ne faut pas que le gouvernement espère se décharger de la responsabilité par une rouerie aussi transparente que celle qu'emploie son organe. Que pouvait se promettre à lui-même l'Exécutif en aidant Santa Anna à rentrer au Mexique pour y combattre, nous n'avons jamais pu le concevoir; c'est un problème que le gouvernement n'a jamais daigné résoudre, et que, nous en avons grand peur, il ne pourra jamais résoudre. Quel qu'ait été le motif, les amis de l'administration reconnaissent que c'était une faute—une faute calculée, disent-ils, mais cependant une faute. Ils ne vont pas plus loin: ils ne disent point ni ce qu'on en espérait, ni ce qu'on en attendait. Pour notre part, nous ne sommes nullement disposés à accepter la responsabilité des fautes de l'administration, qu'elles soient bien ou mal calculées; l'administration et son digne organe feront donc bien de garder le général Santa Anna pour eux-mêmes.

Général Taylor.—Aux résolutions adoptées par la législature de la Virginie, durant sa dernière session, le général Taylor a répondu par la lettre suivante:

Du camp, près de Monterey, Mexique.
10 mai 1847.

Monsieur—votre communication de 23 février qui me transmettait une copie des résolutions adoptées par la législature de la Virginie à sa dernière session, m'a été remise par le col. Hamtramk.

C'est avec une profonde émotion que je reçois ce témoignage d'approbation d'un Etat auquel je suis attaché par bien des liens, et je demande la permission d'adresser à l'assemblée générale, en mon nom et au nom des troupes que je commande, les plus sincères remercîments.

Permettez-moi, monsieur, de vous exprimer à vous personnellement ma reconnaissance pour les termes flatteurs que vous avez employés en me communiquant les résolutions de l'assemblée générale.

J'ai l'honneur, &c. Z. TAYLOR,
Maj.-gén. de l'armée des E. U.
A l'hon. Wm Smith, gouv. de la Virginie.

Deux sinistres, dont l'un surtout a été effroyable, ont eu lieu sur le lac Erie, dans les premiers jours de juin. Le 7, le vapeur *Constellation* a heurté la goëlette *Rough and Ready* et l'a fait sombrer. L'équipage a pu se sauver. Le 10, le vapeur *Chesapeake* est venu en collision avec la goëlette *Porter*, et dans cette rencontre la goëlette a sombré tout d'abord; mais le vapeur lui-même avait été fort maltraité; une voie d'eau s'est déclarée, et il n'a pu arriver jusqu'au rivage. Le sang froid et l'énergie du capitaine et de ses hommes ont pu sauver bon nombre de passagers; mais quatre, dont une femme, ont péri. L'équipage lui-même a eu à regretter trois de ses hommes.

Moissons.—Malgré les quantités énormes de céréales qui ont été expédiées de l'Ouest vers la mer, les approvisionnemens dans l'Ohio dépassent encore de quarante à cinquante pour cent les existences de l'an dernier à pareille époque. Il n'y a donc pas la moindre crainte à concevoir pour la facilité des subsistances.

La récolte dans certains comtés de l'Indiana sera fort maigre; mais il y a des compensations dans la plupart des autres parties de l'Etat.

Dans la Caroline du Sud aux environs de Newberry, le coton et les céréales sont un peu retardés; mais cependant offrent de belles espérances. La récolte du blé sera des meilleures.

Porcs aux Etats-Unis.—Le Farmer de Tennesse dit que la "Récolte de porcs aux Etats-Unis, l'an dernier, a été le triple de celle du coton." L'armée permanente de ces quadrupèdes consomme annuellement deux millions de boisseaux de maïs.

Chronique Locale.

☞ Le Conseil général se réunit ce soir pour nommer les inspecteurs qui devront présider la prochaine élection d'assesseurs. Cette élection, on le sait, aura lieu le 12 juillet prochain.

Accident.—Avant-hier matin, un homme du nom de Théodore, employé dans la scierie de M. F. Williams, située dans la 3e municipalité, a eu le poignet tranché par une des scies.

Outrage.—Un esclave nommé Philip, appartenant à M. Daubert, a été arrêté hier par la police de la 3e municipalité, pour avoir tenté de commettre un viol sur la personne d'une femme blanche nommée Hannah Johnson. Le recorder Seuzeneau s'occupera de cette affaire ce matin.

1re Cour de District.—Les individus suivans, Johnson et William Smith, William Burr dit Pat Terry, Juan Paluo et Raisin Boyce, prévenus chacun de vol, ont été mis hier en jugement et declarés coupables par le jury.

Arrestations.—La police de la 2e municipalité a opéré hier plusieurs arrestations, parmi lesquelles nous avons remarqué celle de Henry R. Cieff, qui est accusé d'avoir commis un meurtre à Alexandrie (Louisiane). Il a été envoyé en prison, en attendant que les autorités de cette dernière ville le réclament.

Recorder Genois.—De nombreuses plaintes en voies de fait ont été portées hier devant ce magistrat. Des mandats d'amener ont été décernés, et la plupart des accusés ont comparu devant le recorder; l'audition d'un grand nombre de témoins, que celui-ci a dû successivement interroger l'a occupé pendant de longues heures. C'est là une besogne bien rude et peu attrayante par les chaleurs qu'il fait.

Voies de fait.—Le nommé Alexandre Verhoff a été amené hier en présence du recorder Genois, pour répondre à une accusation de voies de fait. Il est prévenu d'avoir brutalement assailli et frappé une femme nommée Marthe Rodgers. Les coups que celle-ci a reçus l'obligent à garder le lit. Le recorder a différé l'examen de l'accusé.

Conseil de la municipalité No 2.—Séance de mardi soir.—Présidence du recorder Baldwin.

D'après le rapport hebdomadaire du trésorier, les recettes de la semaine se sont élevées à $18,512 96; les dépenses à $12,356 44; balance en caisse $6,156 52.

Le secrétaire lit une pétition de plusieurs négocians, demandant que la licence accordée au café situé à l'encoignure sud-ouest des rues Gravier et de la Nile-Levée, soit retirée. Cette pétition est référée au recorder avec pouvoir d'agir.

Une pétition de M. Bryan Corcoran, le contracteur pour le nettoiement des rues du 3me District, demandant des secours, est référée au comité des rues et débarcadères.

M. Renshaw, du comité des rues et débarcadères, rapporte en faveur de la proposition de M. Fergus Gardère qui se charge de fournir du bois de cypre à la Municipalité. Ce rapport est adopté.

M. Rodgers, du comité de police, auquel avait été référée la pétition d'une femme de couleur libre qui demandait la permission de demeurer dans cette Municipalité, rapporte contre la demande de la pétitionnaire. Adopté.

La résolution de M. Gleason, présentée à la dernière séance, et abrogeant cette clause d'une ordonnance qui impose une amende de $100 sur toute personne qui encombrera la Levée de marchandises de toute sorte, est prise en considération, et après quelques remarques de M. Peters, le Conseil la réfère au comité des rues et débarcadères.

Une résolution est ensuite adoptée, accordant à l'aldermen Howard, un congé d'un mois à partir de cette date.

Puis le Conseil s'ajourne.

Nouvelles à la main.

Paris, 16 mai 1847.

Il y a quelques jours, le jeune vicomte de V...., accompagné d'un de ses amis, cherchait un appartement, à louer. Rue de la Madeleine, No...., le hasard, sous la figure d'un honnête portier, les conduisit précisément à la porte d'un élégant salon, dont la maîtresse ne leur était pas inconnue. Ils venaient d'entrer chez Mlle M...., jeune et belle créature fort répandue dans un certain monde. On s'était rencontrés ensemble sous les ombrages du jardin Mabille, dans les couloirs du bal de l'Opéra, sous les lambris de la Maison-d'Or; on se devait au moins de la politesse.

Invités à s'asseoir, nos deux visiteurs par hasard, s'étaient laissés d'autant plus volontiers retenir qu'à côté de Mlle M...., dans une bergère ouatée, comme une tourterelle dans son nid, reposait nonchalamment un petit être tout frais, tout rose, ravissant de formes et d'élégance, un de ces types si bien reproduits par Greuze et comme on n'en rencontre qu'à Paris.

—Tu veux ce nid pour *louer*, et moi j'admire, dit à demi-voix l'ami du comte de V.... Quelle délicieuse créature! C'est une vraie gravure de keepsake.

—Après la lettre? fit le jeune comte à Mlle M.... en souriant avec une maligne intention.

—Avant la lettre, mon cher! reprit de même la belle lorette avec un aplomb magnifique.

Et comme une fois sortis le comte demandait à son ami:

—Est-ce que ta crois cela, toi?

—Mon cher, reprit l'ami avec un geste [illegible] pour une chose-là je sois de l'école de saint Thomas.

Lors de la dernière revue des légions de la banlieue, [illegible]

A la porte du musée.—Tu as vu la galette de X....?

—Laquelle?

—La plus épaisse, la plus lourde et la moins appétissante; le four-d'œuvre de X.... enfin.

—Oui.

—Eh bien! il vient d'être acheté 3,000 francs par la ville de Paris.

—3,000 francs! mais les croûtes enchérissent donc tous les jours!

—Tiens! le pain augmente bien tous les mois.

—Et comment paie-t-on X....?

—Parbleu! en bons de 30 centimes.

(*Corsaire-Satan.*)

Dans le salon de la marquise d'E...., diplomate de beaucoup d'esprit (ce sont les plus rares) faisait l'autre jour, l'éloge d'un jeune poëte, qu'il voulait présenter à la maîtresse de la maison. La nomenclature des mérites du rimeur se terminait ainsi dans la bouche de M. A. de B.:

—....Enfin, madame le marquise, pour tout dire en un mot, le gouvernement vient de distinguer mon jeune ami de la manière la plus flatteuse à la dernière ondée des rubans rouges.

—Il a décoré votre poëte!

—Non, madame, il l'a épargné.

—Ceci me décide; amenez-le moi mardi.

Lundi dernier, il y avait, au théâtre de la Porte-Saint-Martin, répétition générale du *Chiffonnier*, cette œuvre si puissamment dramatique, dont s'entretient tout Paris, en ce moment de disette littéraire. Dans la scène si belle, si émouvante, où le baron parvient à enivrer le chiffonnier,—qui n'est autre que Frédérick-Lemaître,—quatre domestiques s'avancèrent et se mirent en devoir d'enlever le corps ivre-mort du grand artiste.

Ceux qui se trouvaient le plus rapprochés des spectateurs, s'étaient emparé des jambes de Frédérick; et, les tenant à une hauteur plus élevée que le reste du corps, leur faisaient en même temps faire un angle considérable. Voyant la position *délicate* dans laquelle il était placé vis-à-vis du public, Lemaître-chiffonnier, moins ivre qu'on aurait pu le croire,—en voyant son jeu si naturel et si vrai, apostropha les deux porte-jambes:

—Que faites-vous donc là, malheureux!.... Où donc avez-vous vu que la scène doit finir par un *effet de lune*!

FEUILLETON.

LA DERNIÈRE INCARNATION DE VAUTRIN.

Seconde partie.

ENTRE MONSIEUR LE PROCUREUR-GÉNÉRAL ET JACQUES COLLIN.

XVII

Conclusion.

—De quoi s'agit-il encore!.... demanda Jacques Collin quand il eut repris connaissance et qu'il eut regardé dans le fiacre. Il se voyait entre deux agens de police, dont l'un était précisément Ruffard; aussi lui jeta-t-il un regard qui sonda l'âme de l'assassin jusqu'au secret de la Gonore.

—Il y a que le procureur-général vous a demandé, répondit Ruffard, qu'on est allé partout, et qu'on ne vous a trouvé que dans le cimetière, où vous avez failli piquer une tête dans la fosse de ce jeune homme.

Jacques Collin garda le silence.

—Est-ce Bibi-Lupin qui me fait chercher? demanda-t-il à l'autre agent.

—Non, c'est monsieur Garnery qui nous a mis en réquisition.

—Il ne vous a rien dit?

Les deux agens se regardèrent en se consultant par une mimique expressive.

—Voyons! comment vous a-t-il donné l'ordre?

—Il nous a, répondit Ruffard, ordonné de vous trouver sur-le-champ, en nous disant que vous étiez à l'église Saint-Germain-des-Prés; que, si le convoi avait quitté l'église, vous seriez au cimetière.

—Le procureur-général me demandait?....

—Peut-être?....

—C'est cela, répliqua Jacques Collin, il a besoin de moi!...

Et il retomba dans son silence, dont s'inquiétèrent beaucoup les deux agens.

A deux heures et demie environ, Jacques Collin entra dans le cabinet de monsieur de Grandville et y vit un nouveau personnage, le prédécesseur de monsieur de Grandville, le comte Octave de Bauvan, l'un des présidens de la cour de cassation.

—Vous avez oublié le danger dans lequel se trouve madame de Sérizy, que vous m'avez promis de sauver.

—Demandez, monsieur le procureur-général, dit Jacques Collin en faisant signe aux deux agens d'entrer, dans quel état ces drôles m'ont trouvé?

—Sans connaissance, monsieur le procureur-général, au bord de la fosse du jeune homme qu'on enterrait.

—Sauvez madame de Sérizy, dit monsieur de Bauvan, et vous aurez tout ce que vous demandez!

—Je ne demande rien, reprit Jacques Collin, je me suis rendu à discrétion, et monsieur le procureur-général a dû recevoir...

—Toutes les lettres, dit monsieur de Grandville; mais vous avez promis de sauver la raison de madame de Sérizy, le pouvez-vous! n'est-ce pas une bravade?

—Je l'espère, répondit Jacques Collin avec modestie.

—Eh bien! venez avec moi, dit le comte Octave.

—Non, monsieur, dit Jacques Collin, je ne me trouverai pas dans la même voiture, à vos côtés...Je suis encore un forçat. Si j'ai le désir de servir la justice, je ne commencerai pas par la déshonorer...Allez chez madame la comtesse, j'y serai quelque temps après vous...Annoncez lui le meilleur ami de Lucien, l'abbé Carlos Herrera...Le pressentiment de ma visite fera nécessairement une impression sur elle et favorisera la crise. Vous me pardonnerez de prendre encore une fois le caractère mensonger du chanoine espagnol, c'est pour rendre un si grand service.

—Je vous verrai là sur les quatre heures, dit monsieur de Grandville, car je dois aller avec le garde-des-sceaux chez le roi.

Jacques Collin alla retrouver sa tante, qui l'attendait sur le quai aux Fleurs.

—Eh bien! dit-elle, tu t'es donc livré à la Cigogne!

—Oui.

—C'est chanceux!

—Non, je devais la vie à ce pauvre Théodore, et il aura sa grace.

—Et toi?

—Moi, je serai ce que je dois être! Je ferai toujours trembler tout notre monde! Mais il faut se mettre à l'ouvrage! Va dire à Paccard de se lancer à fond de train, et à Europe d'exécuter mes ordres.

—Ce n'est rien, je sais déjà comment faire avec la Gonore!.... dit la terrible Jacqueline. Je n'ai pas perdu mon temps à rester là dans les giroflées!....

—Que la Ginetta, cette fille corse, soit trouvée pour demain, reprit Jacques Collin en souriant à sa tante.

—Il faudrait avoir sa trace!....

—Tu l'auras par Manon-la-Blonde, répondit Jacques.

—C'est à nous, ce soir! réplique la tante. Tu es plus pressé qu'un coq! *Il y a donc gras?*

—Je veux surpasser par mes premiers coups tout ce qu'a fait de mieux Bibi-Lupin. J'ai eu mon petit bout de conversation avec le monstre qui m'a tué Lucien, et je ne vis que pour me venger de lui! Nous serons, grace à nos deux positions, également armés, également protégés! Il me faudra plusieurs années pour atteindre ce misérable; mais il recevra le coup en pleine poitrine.

—Il a dû te promettre le même chien de sa chienne, dit la tante, car il a recueilli chez lui la fille de Peyrade, tu sais, cette petite qu'on a vendue à madame Nourisson.

—Notre premier point, c'est de lui donner un domestique.

—Ce sera difficile, il doit s'y connaître! fit Jacqueline.

—Allons! la haine fait vivre! qu'on travaille!

Jacques Collin prit un fiacre et alla sur-le-champ au quai Malaquais, dans la petite chambre où il logeait et qui ne dépendait pas de l'appartement de Lucien; le portier, très étonné de le revoir, voulut lui parler des événements qui s'étaient accomplis.

—Je sais tout, lui dit l'abbé. J'ai été compromis, malgré la sainteté de mon caractère; mais, grace à l'intervention de l'ambassadeur d'Espagne, j'ai été mis en liberté.

Et il monta vivement à sa chambre, où il prit, dans la couverture d'un bréviaire, une lettre que Lucien avait adressée à madame de Sérizy, quand madame de Sérizy l'avait mis en disgrace en le voyant aux Italiens avec Esther.

Dans son désespoir, Lucien s'était dispensé d'envoyer cette lettre, en se croyant à jamais perdu; mais Jacques Collin avait lu ce chef-d'œuvre, et, comme tout ce qu'écrivait Lucien était sacré pour lui, il avait serré la lettre dans son bréviaire, à cause des expressions poétiques de cet amour de vanité.

Lorsque monsieur de Grandville lui [illegible] il se trouvait [illegible] de Sérizy [illegible]

—Vous n'avez plus de rivale! fut le dernier mot de ce froid railleur.

Il resta pendant une heure entière, oublié, là, dans ce salon. Monsieur de Grandville vint et le trouva sombre, debout, perdu dans une rêverie comme en doivent avoir ceux qui font un dix-huit brumaire dans leur vie. Le procureur-général alla jusqu'au seuil de la chambre de la comtesse, il y passa quelques instans, puis il vint à Jacques Collin et lui dit:—Persistez-vous dans vos intentions?

—Oui, monsieur.

—Eh! bien, vous remplacerez Bibi-Lupin, et le condamné Calvi aura sa peine commuée.

—Il n'ira pas à Rochefort?

—Pas même à Toulon, vous pourrez l'employer dans votre service; mais ces graces et votre nomination dépendent de votre conduite pendant six mois que vous serez adjoint à Bibi-Lupin.

En huit jours, l'adjoint de Bibi-Lupin fit recouvrer quatre cent mille francs à la famille Crottat, livra Ruffard et Godet. Le produit de l'inscription de rentes vendue par Esther Gobseck fut trouvé dans le lit de la courtisane, et Jacques Collin fit attribuer à Jacques Collin les trois cent mille francs qui lui étaient légués par le testament de Lucien de Rubempré.

Le monument ordonné par Lucien, pour Esther et pour lui, passe pour être un des plus beaux du Père-Lachaise, et le terrain au-dessous appartient à Jacques Collin.

Après avoir exercé ses fonctions pendant environ quinze ans, Jacques Collin s'est retiré vers 1845.

FIN.

H. DE BALZAC

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPÉDIÉS.

Navire Russell, Symmes, pr Boston.
Louisiana, Dewhurst, pr New York.
Jessore, Jackson, pr New York.
Barque Nile, Davis, pr Marseille.
Isaac Hi[illegible]ton, pr Boston.
Brick Pideon, Pinad, pr New York.
Hunter, Tieng, pr Gothenburg.
Gen. Cass, Taylor, pr Port McDonald.
Georgiana, Northop, pr New York.
Goëlette Watersmile, Reed, pr Boston.
Gertrude Flanders, pr la Havane.
Bayou Cotton, Thompson, pr Rio Grande.
Matthew Vasset, Bennett, pr Philadelphie.

ARRIVÉS.

Navire à vapeur Edith, Couillard, de Vera Cruz.
Niagara, Nye, de Liverpool.
Brick John Potter, ——, de Vera Cruz.
Goëlette Gen W H Harrison, Bodfish, Port Lavacca.
Navire à vapeur Washington, Smith, de Vera Cruz.
St-amers Ann Chase, Harrison, pr Cincinnati.
Harry of the West, McAdam, de St Louis.
Belle Creole, Scott, de Bayou Sara.
Oregon, Hiern, de Mobile.
Chas Carroll, Fletcher, de Cincinnati.
Magnolia, Thomasson, de Louisville.
Glencoe, Montgomery, de Louisville.
Rockaway, Jones, de Cincinnati.
Champlain, Brandenburg, de St Louis.
Clarksville, Hunter, de St Louis.
Yalabuska, Kay, de la Rivière Rouge.
Cora, Hooper, de Bayou Sara.
Majestic, Ure, de Baton Rouge.
Courier, Martin, de la Balise.
Old Hickory, Stallings, de St-Louis.
Belle Isle, Smith, de St-Joseph, Mo.
Gen Pike, Ross, de Cincinnati.

MEMORANDA.

Le navire Emperor parti pour le Havre a remonté le fleuve pour faire réparer les avaries causés par le vapeur Massachusetts.

Au bas du fleuve et montant:

Un brick et une goëlette dont les noms sont inconnus.

DÉPART DES NAVIRES A VAPEUR DE L'ATLANTIQUE.

	D'EUROPE.	D'AMÉRIQUE
Sarah Sands, (Ang)	....	....
Cambria, (Ang)	4 juin	1er juil
Ulloa, (Fr)	1er juin	16 juil
Caledonia, (Ang)	19 juin	16 juil
Washington, (Ang)	1er juil	1er juin

Banque d'Etat de la Louisiane.

Samedi, 19 juin 1847.

CETTE institution a besoin d'un teneur de livres. On recevra des demandes pour cet emploi jusqu'à mercredi prochain, 23 juin courant.

Par ordre de la direction,
21 juin—3 RICHARD RELF, Caissier.

AVIS.

☞ Toute personne ayant des réclamations contre le steamboat PUTNAM, est priée d'avoir à présenter ses comptes pour réglement d'ici au cinq juillet prochain, au No. 11, rue Conti.

Nouvelle-Orléans, 21 juin 1847. 21jn—

Très important aux Negocians.

LES soussignés, propriétaires du journal espagnol *La Patria*, informent le public en général, et les negocians particulièrement, que la grande circulation de leur gazette parmi les Espagnols de cette ville, ainsi que dans les ports mexicains, en font un excellent intermédiaire, pour avertir les ventes de marchandises, les départs de navires, &c., &c.

Les conditions sont très modérées.

ALEMAN & GOMEZ,
18 juin—1m 69, Toulouse.

COLLEGE ST-JOSEPH,
SPRING-HILL, PRES MOBILE.

CET établissement réunit par sa position tous les avantages d'un lieu très sain et très agréable. Une brise presque continuelle y tempère les chaleurs de l'été; une source d'eau abondante procure aux élèves, dans la saison des bains, un délassement et un moyen de conserver la santé. Une longue expérience a prouvé qu'il était à l'abri des maladies qui désolent parfois les contrées du Sud.—Ce Collége vient d'être cédé par Monseigneur l'Evêque de Mobile aux RR. PP. de la Compagnie de Jésus, qui en feront l'ouverture le 1er septembre prochain.

L'objet de leur enseignement comprendra: la Lecture, l'Ecriture, la Tenue des Livres et toutes les études relatives au commerce; les langues Anglaise, Française, Allemande et Espagnole. (Les professeurs de ces différents idiomes enseigneront tous leur langue maternelle); le Latin, le Grec, l'Hébreu, la Poésie et la Rhétorique; un cours complet d'Histoire et de Géographie; les Mathématiques, depuis les Elémens jusqu'au calcul Différentiel et Intégral; la Physique, Théorique et Pratique; l'Astronomie, la Chimie, l'Histoire Naturelle, la Logique, la Métaphysique et la Morale.—L'Anglais est la seule langue de communication pour les élèves.

La pension annuelle, pour enseignement, nourriture, blanchissage, raccommodage, bois de lit, visites du médecin, papier, plumes et encre sera de $200.

De plus, chaque élève paiera en entrant, une fois pour toutes " 10.

Pour renseignements, s'adresser à la Mobile, à MM. les Ecclésiastiques qui y résident; à la Nouvelle-Orléans, à MM. les Ecclésiastiques de l'Evêché, à MM. Maënhaut, Duquesnay, d'Haw, Perché; à Baton-Rouge, à M. Martin; à la Pointe Coupée, à M. Jamey.

Nouvelle-Orléans, le 19 juin 1847.
21 juin.—

On demande pour un bon locataire—Une maison agréable, contenant 5 ou 6 chambres, et située dans la Première Municipalité. S'adresser par écrit, à M., au bureau de ce journal.

A VENDRE.—Un excellent cheval de famille, garanti sous tous les rapports. S'adresser au bureau du Journal. [illegible]—3

DIVERS—50 caisses olives verdales, en débarquement du navire Mozart, venant de Marseille, 150 caisses liqueurs assorties, 115 do curaçao et marasquin, 20 do absynthe, marque Sauvajol, [illegible] 20 do eau de fleur d'oranger, 20 do savon de Marseille, 20 do capres.—A vendre par AUGUSTE MOLIER, 20, St-Louis.

COGNAC AU DRAWBACK—[illegible] demi pipes en [illegible] A. Dupuy [illegible] [illegible] du brick Fanny, de Bordeaux [illegible] R. LEGENDRE, Bienville.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

LE Dr. C. FAGET a transporté son domicile rue Dumaine No 177, entre Bourgogne et Rempart. [illegible]—3

LE soussigné ayant vendu ce jour, le fonds de son magasin de marchandises sèches à MM. F. G. Barrière & Co., sollicite pour ses successeurs le patronage dont on l'a favorisé.

Nouvelle-Orléans, 1 juin 1847.
3 juin CHS. A. BARRIERE.

FORMATION DE SOCIETE.

LES soussignés ont ce jour formé une société sous la raison commerciale F. G. BARRIERE & Co., dans le but de vendre en gros et au détail, des marchandises sèches, à l'ancien magasin de M. C. A. Barrière, No 20, rue de Chartres.

Nouvelle-Orléans, 1er juin 1847.
F. G. BARRIERE,
THOMAS KERVAN,
MORTIMER BELLY,
Chs. A. BARRIERE, Commanditaire.

F. G. BARRIERE & CO.
Magasin de Marchandises Françaises, Anglaises et Américaines,
No 20, rue de Chartres,
NOUVELLE-ORLEANS.
Importeurs directs de marchandises françaises.
23 juin

CONDUITS aux épaves de la 2e Municipalité, tuées rue d'Amour, entre Historic et Esplanade:

1o Une VACHE brune foncé, ayant la front blanc, les deux cornes coupées, étampée sur la cuisse gauche N. B une étampe qui ressemble à un H sur la cuisse droite, sans aucune autre marque ni étampe apparente.

2o Une VACHE châtain foncé, ayant à l'oreille droite deux coupures en crochet, sans aucune autre marque ni étampe apparente.

Si lesdits animaux ne sont pas réclamés dans les dix jours, ils seront vendus à l'encan le samedi 3 juillet à midi, conformément à l'ordonnance, par l'encanteur préposé à cet effet.

MANUEL PRADOS, Gardien.

CONDUIT aux épaves de [illegible], conformément à l'ordonnance, [illegible] Un cheval [illegible] [illegible]

[illegible] de devant [illegible] marque visible.

Une JUMENT alezan [illegible] la face, non-ferrée, pieds blancs, ligne blanche [illegible] la face, trois nœuds et cercle blanc autour de chaque oreille, trois nœuds blanches à la naissance de la queue, avec un poulain alezan, sans marque visible.

Une MULE brune, jambes de derrière enflées, marquée J. B. sur l'épaule gauche; B. sur l'épaule droite, et sur la cuisse droite d'une marque illisible.

Si ces animaux ne sont pas réclamés le 3 juillet ils seront vendus ledit jour à l'encan, par R. Kerr, son encanteur spécial. P. VAN EEUREN,
23juin—3m10 1er lieut. garde de nuit.

LA société existant sous la raison commerciale de P. H. Desoto & Co., est dissoute d'un commun accord à dater de ce jour. P. H. Dubois reste seul chargé de la liquidation.

Nouvelle-Orléans, le 19 juin 1847.
P. H. DUBOIS.
22 juin—3 A. BONNUREAU.

COMPAGNIE DU CANAL BARATARIA ET LAFOURCHE

Séance du 17 juin 1847.

RESOLU que des propositions cachetées seront reçues dans les bureaux de la Compagnie, No 174 rue Royale, jusqu'au 15 juillet prochain, pour les réparations à faire aux écluses de la dite canal, à Longueville, sur la rive droite du Bayou Lafourche, et pour la construction d'écluses sur la rive opposée du dit bayou, conformément aux plans et devis que l'on peut examiner dans les bureaux de la dite compagnie. M. V. LABARRE,
22 juin—10t Secrétaire

S'ÉTANT égaré mercredi dernier, 16 courant, du No 144, rue Carondelet, PATRICK FERGUSON, très âgé, Ecossais de naissance. Il est très grand, a les cheveux entièrement blancs, [illegible] peu de parole, un habit lie[illegible] [illegible] Les personnes qui pourraient fournir quelqu'information sur lui, sont priées de le donner au bureau de ce journal ou au No. 144, rue Carondelet, où il leur sera une récompense libérale si on l'exige.
22 juin—2

CHANGEMENT DE DOMICILE—JOHN O. WOODRUFF & Co, ont transporté leur domicile du No. 60 rue du Camp au No. 93 rue des Magasins.

A VENDRE par le soussigné, 100 balles peaux d'ours. VICTOR MAGNAN.
22 juin [illegible]

COTON A DRAPS.—Ecru et blancs,—300 balles assorties, a vendre à prix réduits par
DE FOREST & Co.
22juin 30, [illegible]

BLANC DE BALEINE—200 caisses de New Bedford, en débarquement, à vendre par
22 juin NORCROSS & POCK, 40 Gravier.

DIVERS.—300 caisses sucre Havane assortis, [illegible] café Havane fin vert, 25 caisses cigares Havane assortis, 100,000 do. [illegible] balles [illegible]
En magasin et à vendre par
J. M. CARALLERO, 32 Vieille Levée.

CIGARES Principe—76,000 Cigares principe et véritables, en débarquement du brick Henriette, [illegible] J. M. CABALLERO, 32 Vieille Levée.

ENFANT EGARE

CINQ PIASTRES de récompense—Perdu dans la journée du dimanche 20 du courant une négritte d'environ 7 ans, répondant au nom de MARIE NOEL, ayant une robe à carreaux rouge, habillée d'une robe de mousseline [illegible] et un mouchoir de tête pace.

La susdite récompense sera payée à qui la ramènera au domicile du soussigné.

LAURENT MILLAUDON.
22 juin—3 No. 13 rue Bourbon.

INSTITUTIONS.

Institution de Mme Desrayaux, Fondée en 1832 par Madame Loiris,

Et dirigée depuis 1840 par

MADAME DESRAYAUX,

RUE DES REMPARTS, ENCOIGNURE DE BIENVILLE.

L'ARRIVÉE d'une institutrice de Paris (par le Francis Depau) complète le personnel de l'établissement.

Ce personnel se compose ainsi qu'il suit:

Direction et langue anglaise, Mme Desrayaux. Histoire, Littérature, Eléments de sciences, M. A. Desrayaux.

Littérature Anglaise, Docteur Macauley.

Enseignement Français, Arithmétique, Géographie, Mlles Huet et Joffre.

Mlle Huet, ayant subi son triple examen à l'Hôtel de ville de Paris, et munie de diplômes attestant sa capacité pour être elle-même maîtresse d'institution de premier ordre; Mlle Joffre, ancienne élève de St. Denis, et toutes deux formées à l'enseignement par une pratique de plusieurs années dans les meilleures institutions de Paris.

Instruction religieuse, M l'abbé Lesnes.

Piano-Solfège et chant, Mme Desrayaux et Mme Berbaguier et Mme Desfarges, toutes deux connues à Paris par leur carrière musicale, et employées uniquement dans l'institution.

Leçons d'accompagnement, M. A. Elie, premier violon du Théâtre Français.

Leçons de danse, Mme Avaline Brooks.

Plusieurs autres dames sont en outre attachées à l'établissement pour les élémens des deux langues pour la surveillance et les soins particuliers d'hygiène.

Une direction vigilante et éclairée, le dévouement du personnel à ses devoirs, et de la *zèle*, exactitude et régularité, tels sont les titres que l'institution de Mme Desrayaux a déjà offerts, et offre plus que jamais à la confiance des familles. 14 jan

INSTITUTION DE JEUNES DEMOISELLES,

DIRIGÉE PAR Mme GRANET,

AUTREFOIS RUE BOURBON,

Actuellement rue de la Douane, N°. 86, entre Royale et Bourbon.

PENSIONNAT ET EXTERNAT.

LE nouveau local ou elle est installée, depuis un an, se prêtant parfaitement à toutes les améliorations possibles, elle n'a rien négligé pour le soumettre aux plus minutieuses exigences d'un Pensionnat de premier ordre. Salle d'étude spacieuse, aérée et dortoirs bien aérés, pourvus de tout les éléments que réclament l'hygiène et l'agrément; rien n'a été épargné pour satisfaire la sollicitude des parens.

Les objets d'enseignement sont la Lecture, l'Ecriture, la Grammaire, l'Arithmétique, la Géographie, la Mythologie, l'Histoire, le style épistolaire mis continuellement en pratique, la Littérature, et les élémens des sciences, qui contribuent à rendre une éducation *complète*. Une classe de Latin fondée depuis quelques mois se distingue déjà par d'heureux progrès. Mme Granet s'est adjoint pour les cours de français et d'anglais des professeurs qui ont fait leurs preuves: Citar, Failhard, Nores et Lorel.

Un ecclésiastique approuvé par l'Evêque, est particulièrement chargé de la direction spirituelle des élèves et de leur préparation à la première communion.

La musique est l'objet d'une attention toute spéciale. Le piano et la harpe sont enseignés par Mme Granet. Les cours de Solfège et de chant sont toujours confiés aux soins de Mr. Brocard, si avantageusement connu par les progrès de ses élèves, et les examens mensuels auront lieu comme par le passé.

Les leçons de danse sont données par Mme Brooks. 4 oct

INSTITUTION DE JEUNES DEMOISELLES,

DIRIGÉE PAR Mme. P. ARPIN.

Rue Bourgogne, No. 109, entre Conti et St.-Louis.

PENSION, DEMI-PENSION ET EXTERNAT.

MME. P. ARPIN a l'honneur d'annoncer aux parens qu'elle a agrandi le local de son institution et qu'elle sera prête le 15 courant à recevoir des pensionnaires et des demi-pensionnaires.

Afin de justifier de plus en plus la confiance qui lui a été accordée jusqu'à ce jour et de hâter les progrès des élèves, Mme P. Arpin s'est assuré la coopération d'habiles professeurs.

L'enseignement qui comprend toutes les branches nécessaires à une bonne éducation, a lieu dans les deux langues en ANGLAIS et en FRANÇAIS. Il comprend la LECTURE, l'ECRITURE, la GRAMMAIRE, L'ARITHMETIQUE, la GEOGRAPHIE, l'HISTOIRE, la LITTERATURE, les ELEMENS des SCIENCES qui conviennent aux Demoiselles, &c.

Mme P. Arpin se chargera elle-même des cours élémentaires; elle est secondée par deux excellentes maîtresses qui conservent tout leur temps aux jeunes élèves.—Les cours plus avancés sont faits par MM. Orton, professeur de langue et de littérature anglaise, P. Arpin qui s'occupe particulièrement de l'histoire, de la géographie et de la littérature française &c.

A ces différentes études sont joints les arts d'agrément qui sont aussi l'objet de soins particuliers. Les leçons de musique sont données sous la direction spéciale de Mme. P. BOYER dont l'expérience et les succès sont dignement appréciés par les parens.

Le dessin et la danse seront également enseignés par des professeurs d'un mérite reconnu.

La broderie et les autres ouvrages que doit savoir faire une demoiselle, ne seront pas non plus négligés et s'apprendront sous les yeux de la directrice elle-même.

Une surveillance, tout à la fois douce et active, est constamment exercée sur les enfans par la Directrice et les maîtresses qui l'assistent. [illegible]

M. B.—Les jeunes personnes [illegible]

MILICE DE LA LOUISIANE.

Nouvelle-Orléans, le 5 juin 1847.

AVIS est par le présent donné aux compagnies de la Légion, ainsi qu'à toute personne intéressée, qu'il sera procédé, jeudi, 24 du courant, à 10 heures du matin, au bureau du Brigadier Général de la Légion, à la répartition entre ces compagnies, [illegible] conformément [illegible] 1846, de la balance entre mes mains [illegible] devraient revenir aux compagnies de la Légion qui ont cessé de paraître aux revues régulières depuis le 16 mai 1846.

Toute réclamation relativement à la dite répartition de la part de toute personne intéressée, devra m'être adressée à mon quartier-général avant la jour susdit.

D. AUGUSTIN, Brig. Général
J. A. [illegible], Aide de Camp. 7 juin

QUARTIER GÉNÉRAL.

LÉGION DE LA LOUISIANE.
Ordre Général No 5.
Nouvelle-Orléans, le 18 juin 1847.

CONFORMÉMENT à l'ordre émané du Quartier Général de la 1re division, la Légion de la Louisiane prendra les armes et se réunira le dimanche 4 de juillet, à sept heures et demie précises du matin, sur la Place d'Armes, en grande tenue, pour participer à la célébration de la grande fête nationale, le 71me anniversaire de l'indépendance américaine.

Le capitaine Grivot, commandant par interim le bataillon d'artillerie, fera tirer un salut national sur la Place d'Armes et sur la Place Washington, à la pointe du jour, à midi et au coucher du soleil.

Les volontaires Catalans, capitaine Vicente, devront se rendre sur la Place d'Armes une demi-heure avant l'heure précitée pour former la grille et en garder les portes.

Le colonel J. Durel, commandant le régiment d'infanterie, le lieutenant-colonel [illegible], commandant la cavalerie et le capitaine [illegible], commandant le bataillon d'artillerie sont chargés respectivement, en ce qui les concerne, de l'exécution du présent ordre.

D. AUGUSTIN, Brigadier général.
[illegible] GUYTRY, Chef d'Etat-major.

JEUNE GARDE A CHEVAL.—La compagnie est requise en corps, [illegible] 24 du courant, à 5 heures du soir, au son ordinaire. Les membres sont requis de s'y rendre, car il s'agit d'affaires importantes pour le corps.

Par ordre du capitaine
C. BACON
[illegible] Mt. des Logis Chef.

CIMETIERE No. 1 X.

LE soussigné, entrepreneur maçon, ayant contracté pour la construction des nouveaux fours à l'ancien cimetière, près du Bassin, informe les parents qui préféreraient avoir une TOMBE plutôt que le four que la ville leur offre, qu'il se chargera de leur construire une tombe particulière qui ne leur reviendra qu'a quarante cinq piastres; l'ouvrage sera exécuté dans le plus bref délai.

On le trouvera tous les jours, au dit cimetière.
THEODORE PERAUTEAU.
[illegible]

EN débarquement du navire Waldron, de Boston, 250 caisses de 45, 60 & 61 livres savon de Winchester No 1, à vendre par
DARAN, QUEYROUSE & Co.,
11 et 15 rue St-Louis

Boulangerie à louer.

A LOUER la boulangerie située No. 250, rue Dauphine, entre Dumaine et St-Philippe.
S'adresser à ROBERT MURPHY,
No. 62, Vieille Levée

BUREAU DES ASSESSEURS DES TAXES D'ETAT.

AVIS est par le présent donné que les tableaux d'assessment des propriétés foncières et des esclaves de cette partie de la paroisse formant le 1er district, Nos 1, 2 et 3 sont déposés au bureau des assesseurs, au premier étage de la Bourse, entre Conti et Bienville, où ils resteront exposés pendant [illegible] jours, à partir du 16 juin jusqu'au 15 juillet 1847 inclusivement. 16juin—30

75,000 Cigares de la Havane, des meilleures marques les plus recherchées.

23 sacs graine pour oiseaux
50 balles tabac de la Havane.
7 boucauts charbon pulvérisé, pour distillateurs,
[illegible] caisses amandes douces, écorces
15 do do amères do
1 caisse noix d'Acajou,
1 do do peppermint,
10 caisses sucre de la Havane,
20 sacs café do
2 boucauts miel do
41 sacs cacao et Guayaquil
50 caisses vin de Sherry, à vendre par
17juin B. VALLS, 38 Commune

Conserves alimentaires.

REÇU par les derniers arrivages et à vendre par le soussigné:
[illegible] assorties à l'huile,
[illegible] sardines à l'huile,
175 boîtes truffes au Périgord,
[illegible]
[illegible] de la marque de [illegible]
CHARLES DUFOUR,
11, Conti.

VIEUX whiskey Monongahela.—10 barils vieux whiskey Monongahela, en magasin et à vendre par CHARLES DUFOUR,
11, Conti.

Vieux vins fins en caisses.

EN magasin et à vendre par le soussigné:
160 caisses Margaux, Arnaud, Larose et Lafitte.
50 caisses vin de [illegible]
[illegible] vin blanc Hermitage
[illegible] Sauterne 1822
CHARLES DUFOUR,
17 juin 11, Conti.

CIGARRES. En débarquement et à vendre par le soussigné, [illegible] CIGARES.
[illegible] CHS. DUFOUR, 11 rue Conti.

MARCHANDISES SECHES AU COMPTANT.

NORTH & BROTHERS,

Rue des Magasins, encoignure Commune, Nlle. Orléans

Marchands de Lainages Américains, Couvertures [illegible] [illegible] des Sandwiches [illegible] [illegible] à la plus bas prix [illegible]

COTON Lowell pour nègres 4|4 et 7|8, do crosse 4|4, 7|8 et 3|4, do gains [illegible] coutil Kentucky, coton [illegible] pour [illegible] [illegible] Waterloo plaids, plaids en petite couleur [illegible] de Marseille, [illegible] de [illegible] Washington plaids et jeans, coton écru d'Appleton 4|4 et 7|8, idem de Hope Mills, Granite, Massachusetts, Oneida, Passaic, Dwight, Great Fall, tous de 4|4. Tremond 7|8, Stanfield 7|8, Dwight 7|8, et sans marques, coton à chemises, blanchis, de Bay State 4|4, idem de Pittsfield, de Hamilton 7|8, coton à draps blanchis, de Hamilton 5|4 et 13|4, idem écrue de Watham 4|4, idem Lawrence, Appleton, Hamilton, et sans marques, toutes dimensions; dans le canton de Bamilton, blanche et écrue; Bar[illegible] différentes couleurs de Salisbury, idem gaze, idem Welch, diaprés idem de perdrix, idem Buckskin, Ecossaise et Russe, idem coton, toile damassée 5|4, 7|4, 8|4 et 10|4, toile d'Irlande, linon, bretagne, crêas, platille, cravates jaconat à carreaux, soie noire, idem italienne, idem crosse, soie noire à coudre, idem couleurs; mouchoirs de poche à bordures blanches; mouchoirs Veronas idem à portraits, idem bleus et Roual clairs, idem coton bleu, véritable Bandanas, idem Barcelone, foulards en coton, mouchoirs madras, batiste et autres; châles coton Prussiens, Rob Roy, Wallace, &c.; nappes et serviettes à roses rouges, nappes en fil écrues, idem en coton; parapluies coton, guingham et soie; bonnets de laine pour femmes et une variété d'autres; idem pour enfans; gants carbonnares et autres; chemises de peau et caleçons, chemises à devant de toile et autres; gallons en fil et en coton lacets, aileve en couleur, batiste noire et écru, velour noir bombazet noir, rouge, vert et bleu, bombazine noire, lasting noir, étoffes à carreaux de la Caroline, chambray gambroon, cotonnade [illegible] cabin nouveau style; denim d'York, de Hamilton et de Chester; jeans mélangés, chaussettes anglaises, allemandes, françaises; idem grises pour domestiques; bas en coton divers couleurs pour femmes; idem cachemire; idem pour enfans; épingles et aiguilles; boutons diverses sortes, pour habits, chemises, &c.; agrafes, coton à marquer, fil [illegible] en boules élastique, idem en coton; barège vert; coton blanchi de York Mill, burlaps, osnaburg, fil, nankin bleu, gingas à une reine, guingham d'Earlston, idem noir et blanc; couvertures vertes, bleues et rouges pour capots; couvertures américaines de 3 points, idem françaises, idem Duffil, roses, idem anglaises, 10, 11, 12 et 13|4 pour lits; idem pour lit d'enfans; drap pilote bleu, drap peau de lion; étoffes à gilets, pique Impérial, fil à coudre de Marshal, noir et gris, idem différentes couleurs, idem de Taylor et Alexander, idem en couleurs assorties; mousseline suisse. Aïse et a des sias, idem rayée et à carreaux, mull et book mousselines; dentelles, bobinet noir et blanche; vannons [illegible] écrus; bégar et fil, mousseline suisse à rideaux, jaconat rubanté et à carreaux; voiles dentelles noires; satinet bleu et noir, demi mélange et noir; jeans du Kentucky; casimir impérial, drap bleu, noir et vert, idem gris et vert bouteille pour voitures, idem gris et vert bouteille damassé, dimity à rideaux, batiste; brin brun à carreaux et blancs de 32 pouces, gingas 3|4 et 7|8 à tabliers; étoffes à carreaux pour meubles; batiste rosée, velours soie, et un grand assortiment de CALICOTS, comprenant une variété de 150 à 200 différens goûts.

Aussi.—En débarquement.

Un grand assortiment de MARCHANDISES SECHES FRANÇAISES, choisies expressément par l'un des associés à Paris, consistant principalement en:

Indiennes françaises d'un genre entièrement nouveau, indiennes à meubles, bleues, fauves et rouges, idem damassées, mouchoirs madras nouveaux desseins, idem Paillacat, Napolitaine, à petits dessins, parasols pour dames, idem soie 28, 30, 32 et 36 pouces, mousseline de laine nouveau goût, cachemire d'Ecosse, article nouveau et riche, mitaines en laine et en soie, mouchoirs de cou pour dames cachemire et mousseline de laine pour dames, cravates de fantaisie 7|8 et 3|4 pour hommes, écharpes noires et à dessins, et idem nouveauté, pour bonnets, châlis cachemire imprimé 3|4, 4|4, 8|4 et 9|4 écossais, soierie de Pekin unie, noire, ondée et rayée, gants de chevreau pour dames et hommes, idem en castor, mouchoirs de soie, foulards &c.—un grand assortiment de bas noirs et blancs, cachemires noirs, crêpes noirs, barège noir et vert, pout-de-soie noir, uni, ondé et à raies, demi-bas bleus en coton, bas en coton pour femmes et enfans, bas blancs, bretelles en gomme élastique, nouvel article—un très grand assortiment de broderies &c. &c.; telles que mouchoirs, bandes à poignet, bonnets d'enfans, bandes en mousseline brodée, dentelle noire et blanche, entredeux et bandes, la tout d'un nouveau goût, guingham à carreaux, bonnets en soie pour enfans, casimir nouveau goût, à pantalons, mouchoirs batiste-fil, divers genres, toile à draps français, mérinos couleurs assorties, flanelle gaze et croisée, cotonnades à pantalons, nouvel article, gants à filets, couvertures en mérinos, mouchoirs fil, en couleur, pour hommes, châles mérinos à deuil, châles thibet 6|4 et 8|4, gants soie noire pour femmes et hommes, un grand assortiment de rubans taffetas et satin des Nos. 1 à 12, bordures à rideaux, cachemire d'Ecosse noir uni 6|4 et 8|4 [illegible] [illegible] [illegible]

EN débarquement de la barque J. Lucie: [illegible]

CANDIDATS COMME ASSESSEURS.

☞ Veuillez annoncer M. VICTOR [illegible] comme candidat à la place d'Assesseur de la Première Municipalité.

☞ Veuillez annoncer M. JOSEPH ULYSSE CHEVALIER comme candidat à la place d'assesseur de la première municipalité.

☞ Veuillez annoncer M. LOUIS [illegible] CHARBONNET, comme candidat à la place d'assesseur de la première municipalité.

☞ Veuillez annoncer M. JOSEPH DESLAVI[illegible] LAMBERT comme candidat à une des places d'Assesseur de la Première Municipalité.

☞ Veuillez annoncer M. FREDERICK PFE[illegible] comme candidat à l'une des places d'Assesseur de la 3ème Municipalité.

☞ Veuillez annoncer M. FELIX M. JA[illegible] comme candidat Assesseur de la [illegible]

☞ Veuillez annoncer M. L. O. [illegible]ABAUD, comme candidat à la place d'Assesseur de la Première Municipalité.

☞ Veuillez annoncer [illegible] comme candidat à la [illegible] municipalité.

☞ Veuillez annoncer M. [illegible] comme candidat à la place d'Assesseur de la [illegible]

☞ Veuillez annoncer M. L. MAILLOUX comme candidat [illegible] de la Troisième Municipalité.

☞ Veuillez annoncer M. LOUIS MONTAMAT comme candidat à la place d'assesseur pour la troisième Municipalité.

☞ Veuillez annoncer M. J. BEAUMONT LE[illegible] comme candidat à la place d'assesseur de la Troisième Municipalité.

☞ Veuillez annoncer M. GERMAIN PLES[illegible] comme candidat à la place d'assesseur de la 2me Municipalité.

☞ Veuillez annoncer M. S. S. RELF comme candidat à la place d'assesseur de la 2me Municipalité.

☞ Veuillez annoncer que M. EVARISTE MAY[illegible] est candidat pour la place d'assesseur de la Municipalité No 3.

HOTEL DES CHENES VERTS
A BELOXI,
TENU PAR Mme PRADAT.

Le public est respectueusement informé que cet établissement si généralement et si favorablement connu par la salubrité de sa situation, la beauté de son jardin à fleurs, son verger, ses allées ombragées, ses jolis kiosques, ses appartements et salons grands et aérés, sa position tranquille &c. &c. que cet établissement est maintenant ouvert et peut recevoir les visiteurs.

Malgré les grandes améliorations faites auparavant, elles ont été poussées encore plus loin cette saison, et l'hôtel peut recevoir aujourd'hui 100 pensionnaires de plus que l'année dernière. Les familles peuvent se loger, dans de jolies maisonnettes de l'hôtel.

La table est servie dans le meilleur style, les vins sont de qualité supérieure, le vin ordinaire aux repas est compris dans la pension. Mme Pradat a engagé une troupe de pêcheurs pour fournir à l'hôtel de toute espèce de poissons en abondance, tels que, poissons rouge, truites, grognards, casburgots, pompano, maquereaux, crabes, crevettes &c. &c. L'établissement possède un magnifique salon décoré dans le meilleur style, avec piano, orgues, &c. où l'on fait de la musique tous les soirs, ainsi que belle buvette, billards, bateaux de plaisir, avec de bons matelots, voitures et chevaux de selle, et tout ce qui peut s'y servir. On peut y faire des parties de chasse et de pêche, aux dindes, aux cailles, aux poissons à leurs commodités pour dames et messieurs.

Outre ces divers amusements, Mme Pradat tiendra des voitures et des chevaux de selle. Enfin elle peut assurer ses amis et le public en général, qu'elle n'a rien épargné pour rendre son établissement égal, et en tout supérieur, à tous ceux du même genre dans le Sud.

Les personnes qui désireraient s'arrêter à l'hôtel des Chênes Verts, le feront savoir au capitaine du bateau afin d'être débarquées au wharf de l'hôtel. Malgré cette précaution, il y aura toujours aux deux débarcadères, des voitures et bateaux appartenant à l'établissement.

Les dames sont informées que deux tables sont servies dans l'hôtel, l'une expressément pour elles et leurs enfants, avec le privilége de l'autre si elles le désirent. Les personnes qui le désireraient pourront être servies dans leur chambre ou les cabinets.

L'hôtel possède une pharmacie bien assortie, dans le cas ou quelqu'un des pensionnaires serait malade; les soins les plus assidus seront prodigués aux personnes indisposées. Les domestiques sont des plus attentifs et obéissants.

Prix très modérés. 21 juin—3m

EN VENTE, à la Librairie de LELIEVRE No 210, rue Royale, encoignure porte St Antoine.

Dictionnaire d'histoire et de géographie, par Bouillet.

Lettres sur les révolutions du globe, par Bertrand.

Voyages nouveaux par terre et par mer, Voyages [illegible]

Histoire du Consulat et de l'Empire, par Thiers.

Vie de [illegible]

Vignettes, cartes et plans, pour idem.

Illustration, journal universel.

Musée du Nouveau Testament.

Souvenirs de conférences et proses.

Grand assortiment de livres de prières et de piété.

Bibliothèque magnétique composée des auteurs suivants:

Deleuze—Instruction pratique.

Teste—Magnétisme expliqué.

Teste—Manuel du Magnétisme.

Dupotet—De l'Etat du magnétisme.

Dupotet—Cours de Magnétisme en sept leçons.

Gauthier (Aubin)—Introduction au magnétisme.

—Histoire du Somnambulisme.

—Traité pratique du Magnétisme animal.

—Magnétisme catholique.

L'abbé J. B. L.—Le Magnétisme et le Somnambulisme devant les corps savans, la cour de Rome &c.

—Défense théologique du Magnétisme.

Lafontaine—L'Art de magnétiser.

Loysau—Lettres sur le Magnétisme.

Billot—Correspondance sur idem.

Somnologie magnétique, par Lausanne de Giomaimont.

Livres élémentaires pour l'étude de la langue française, par:

Lemaître, Noël & Chapsal, Charles Martin, Poitevin &c. &c. 14 juin

Genièvre marque de [illegible]

ARTICLE VERITABLE.

6 pipes de Schiedam, importation directe par la barque Leeder, a vendre par
J F BERCIER & Co.
16juin 54, Vieille Levée

CHANDELLES de composition—24 caisses petites chandelles, marque de Gross & Dietrich, par le vapeur Jefferson, à vendre par
J F BERCIER & Co.,
16juin 54, Vieille Levée.

FOULARDS.

REÇU par le "Georgiana"—Une caisse de 150 pièces foulards medium de 34 pouces, dessins nouveaux, convenables pour le marché mexicain, à vendre par LOISON & SILVESTRE,
[illegible] 67, rue de Chartres

300 caisses et barils, sucre raffiné de Boston, 300 barillets clous de Boston, de 4 à 60.
150 sacs poivre noir, 150 do café Java.
600 boîtes thé, de 6 et 12 liv. J. & F.
30 demi boîtes thé fin, J. & G.
50 do thé impérial et noir.
30 barriques Saleratus, à vendre par
NORCROSS & F. SDICK,
14juin 40, Gravier.

EN débarquement du navire Ferrière, de Bordeaux, et à vendre par le soussigné:
40 caisses vin, vieux haut Sauterne, en grandes demi bouteilles
50 do vin, vieux Château Latour, en grandes et demi bouteilles.
30 do vin, vieux Château Lafitte.
50 do do Château Margaux.
50 do do St-Emilion.
300 do do ordinaire St-Julien.
200 do do do St-Estephe.
10 do mastic à bouteilles.
10 cuveaux fromage de Gruyère.
9 caisses pâtés truffes assortis.
2 do do en quart de boîtes, assortis.
15,000 bouchons longs, 15,000 do demi long.
10,000 do courts. FERBOS.
14 juin Encoignure Royale et Dumaine

LE soussigné offre à vendre en débarquement du navire Le Ferrière, de Bordeaux:
200 barriques vin rouge ordinaire et bon ordinaire
20 do do do Montferrand.
8 quarts cognac.
300 caisses vin rouge St-Julien, bon ordinaire.
100 do do Château Belair Médoc.
1 do chemises indienne, Mulhouse.
DOMINIQUE LANATA,
14 juin 9 rue Jefferson

EN débarquement du navire Ferrière venant de Bordeaux et à vendre par le soussigné:
125 barriques vin rouge.
102 barils et demi-barriques vin blanc Haut Saut.
229 caisses vin rouge St Julien.
10 quarts de pipe cognac, des premières Castillon.
14juin—15t C. M. LUCAS, 26, Bienville.

EN débarquement du navire français Ferrière, de Bordeaux,
8 barriques vin rouge St Julien,
8 do do St Estephe, à vendre par
LOISON & SILVESTRE.
14juin 67 & 36, rue de Chartres

CLOUS.—200 barillets de Weymouth, assortis comme suit: 10 barillets de 4 P; 50 do 6 P; 60 do 8 P; 30 do 10 P; 30 do 12 P; 10 do 20 P.—En débarquement du brick Maria, et a vendre par
J. F. BERCIER & Co,
22mai 54, Vieille Levée.

EN débarquement de la barque Providence, de Marseille, et à vendre par le soussigné:
100 barriques vin rouge Bergasse, 1ère classe;
50 paniers huile de J. Plagniol, en grandes et en petites bouteilles. G. M. LUCAS,
10 juin 26, Bienville.

TOILES A DRAPS—De Lawrence C; Monument A; Globe A; Cabot A; Chicopee D, et une variété d'autres toiles à draps, dans en large, en magasin et à vendre par
11juin DE FOREST & Co, 30, Douane

CAFE—600 sacs café Havane, en magasin et à vendre par TROISGROS & LAMPRE,
11 juin 36, Vieille Levée

INDIENNES, jaconats, coutils, platilles et Bretagnes convenables pour le marché mexicain, en magasin et à vendre par A. CRAMER,
8 juin 27, Bienville.

A VENDRE en débarquement du navire Providence, 800 paniers de 12 bouteilles huile d'olive; 60 paniers de 12 demi-bouteilles do.
MARTIAL PEYRET & CO.,
11 juin 27, rue St Louis.

CHANDELLES—80 caisses blanc de baleine, 1ère qualité, en magasin et à vendre par
JOHN O. WOODRUFF & Co.
10juin 93, Camp.

GRAISSE—100 barils en feuille, 1ère qualité, à vendre par JOHN O. WOODRUFF & Co,
10 juin 93, Camp

HARICOTS—300 barils haricots blancs en magasin et à vendre par
JOHN O. WOODRUFF & Co,
10 juin 93, Camp

SUCRE HAVANE—[illegible] caisses en débarquement de la goel. Oulive à vendre par [illegible] 40, Gravier

[illegible] Havane, venant de la Havane, à vendre par W. H. [illegible]

CALLIGRAPHIE.

M. [illegible] donne des leçons [illegible] chez MM. [illegible] rue [illegible] [illegible]

Le docteur des [illegible] prie le public de visiter [illegible]

☞ En vente, la 3e édition du Traité de [illegible] par Bellecat.

CHAPEAUX—4 caisses chapeaux de soie, [illegible] de Paris, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co.,
14 juin 17 et 19 St-Louis.

[illegible]—116 paniers [illegible] celles de 24 onces. Pla[illegible] Allemand [illegible]
EUG. ROCHEREAU & Co.,
17 et 19, rue St Louis.

[illegible] à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co.
17 et 19, rue St Louis.

EAU DE FLEURS D'ORANGER. 50 caisses à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co.
14juin 17 et 19, rue St Louis.

BOUCHONS—4 balles [illegible] à vendre par EUG. ROCHEREAU & C.
14 juin 17 et 19, rue St Louis

CHAMPAGNE—50 paniers, [illegible], à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co.
14 juin 17 et 19, rue St Louis

CHATEAU LAFITTE—Dix caisses, 1re qualité, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co.
14 juin 17 et 19, rue St Louis

VINS—10 barriques vin rouge, 25 do [illegible], de barquement [illegible] de Bordeaux, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co.
14 juin 17 et 19, rue St Louis

CHAMPIGNONS—12 caisses (demi caisses) [illegible] les [illegible] sardines, 75 caisses demi et tiers do, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co.
14 juin 17 et 19, rue St Louis

EAU DE VIE de quarts, Pl. Godard, [illegible] pipes J. J. Dupuy, 3 do Castillon, [illegible] do do 2 demi pipes Leger frères, à vendre par
EUG. ROCHEREAU & Co.
14 juin 17 et 19, rue St Louis

Pharmacie de Chabance.

RUE Royale, encoignure Hôpital. On vient de recevoir à cette Pharmacie, par le navire South Carolina, les médicamens [illegible] suivants:

1o. Charbon antiseptique, employé comme préservatif des fièvres graves, [illegible], choléra, fièvre jaune, peste &c. &c., préparé par G. Weber, pharmacien à Paris.

2o. Electuaire antiseptique [illegible] pour les mêmes maladies que ci-dessus, préparé par le même.

3o. Copahine Mège, préparée [illegible], pharmacien à Paris.

4o. Créosote Billard, préparée par Gauquet Billard, propriétaire.

5o. Huile tonique contre la chute des cheveux, préparée par G. Weber, pharmacien à Paris.—Ce cosmétique arrête la chute des cheveux, [illegible] jours d'usage, et fait revenir les cheveux quand ils ne sont pas entièrement détruits [illegible] les cheveux tombés par suite des [illegible] usage journalier et continu retarde le [illegible]

6o. Sirop végétal indien de J. Reinert pour l'asthme et les affections de poitrine.

CHABANCE, Pharmacien.
31 mai—1m. Encg. Royale et Hôpital

L'Hotel de la Baie St-Louis

EST maintenant ouvert et prêt à recevoir des pensionnaires, qui seront aussi bien traités dans cet établissement que dans aucun autre dans le Sud. Les huîtres et les poissons y sont en abondance.

On trouvera des billards et tout ce qui sera agréable pour se promener à cheval, sur l'eau, pour la chasse &c. &c. La cuisine est dirigée par un cuisinier français d'une haute réputation. Les prix seront modérés.

F. C. A. LEVIS, propriétaire de l'Hôtel Conti, où l'on peut arrêter des chambres.
26 mai—3m

BRODERIE.

MADAME R. JULIEN, Modiste, rue Royale, No. 154, connue par son talent remarquable à exécuter et à enseigner la broderie, prend la liberté d'offrir ses services aux dames de la Nouvelle-Orléans, qui auraient quelques jolis ouvrages à faire exécuter, ou qui voudraient se perfectionner dans cet art utile et d'agrément.

Madame Julien peut disposer de quelques heures par jour, soit pour les institutions de jeunes demoiselles, soit pour des personnes qui désireraient prendre des leçons à domicile.—Pour juger de son talent et de l'espèce de la broderie, des dames voudront bien lui accorder [illegible], seront modérés, et ses leçons [illegible] 5juin—1m.

HUILE DE BALEINE—25 barils huile blanche pour l'hiver, en débarquement et à vendre par
WHITTEMORE & CUTTER
15 juin 6, Nouvelle Levée.

HUILE DE CACHALOT—15 barriques huile d'excellente qualité, à vendre par
WHITTEMORE & CUTTER
15 juin 6, Nouvelle Levee.

HUILE DE GRAISSE—30 barils à vendre par
WHITTEMORE & CUTTER
15 juin 6, Nouvelle Levee.

BLANC DE BALEINE—200 caisses de différentes qualités, de New-Bedford, à vendre par
WHITTEMORE & CUTTER
15 juin 6, Nouvelle Levee.

JAMBONS—300 barils jambons de Billing, enveloppés et passés au sucre, convenables pour les familles et les hôtels, à vendre en magasin par
JOHN O. WOODRUFF & Co.
15 juin 60, Camp

FEVES—100 barils fèves blanches, à vendre par
JOHN O WOODRUFF & Co.
15 juin 60 Camp

PORC—200 barils porc prime mess, à vendre en magasin par JOHN O WOODRUFF & Co,
15 juin 60 Camp

VIN DE MARSEILLE—30 barriques, vin rouge, en débarquement du navire Providence, à vendre par RAYMOND CAHUZAC.
15 juin 34, Vieille Levée

CORNICHONS—150 caisses cornichons assortis, olives et capres assortis, 10 caisses olives à l'huile, à vendre par RAYMOND CAHUZAC.
15 juin 34, Vieille Levée

EAU DE FLEURS D'ORANGER—100 caisses en débarquement du navire Providence, à vendre par RAYMOND CAHUZAC.
12 juin 34, Vieille Levée

ARTICLES DIVERS—En débarquement du navire Ferrière de Bordeaux:
40 barriques vin rouge; 30 [illegible]; 25 caisses vin muscat; 250 caisses vin Margaux; 10 caisses champignons; 35 barils vin blanc, à vendre par
RAYMOND CAHUZAC.
15 juin 34, Vieille Levée

SUCRE HAVANE—250 caisses sucre brun, jaune et blanc, à vendre par
RAYMOND CAHUZAC.
15 juin 34, Vieille Levée

EN débarquement du navire Ferrière, de Bordeaux:
100 caisses vin blanc; 100 do fleur d'orange;
14 barils vin blanc; 16 do vinaigre;
40 barriques vin rouge; 4 quarts pipe Cognac;
50,000 bouchons fins, à vendre par
DUBUCH FRERES.
16 jn No. 77, St-Louis, entre Bourbon Royale

VIN rouge en barriques, en débarquement de la barque *Isabel*, de Bordeaux.

Huile d'olive de la marque Possel fils, en bouteilles de 24 onces.

Prunes sèches en caisses de 12 pabans
Vin rouge en barriques, de différentes qualités.
Vin blanc en barils de do do
Vin rouge en caisses de 12 bouteilles et de 24 1|2 bouteilles
Vin blanc en caisses de 24 demi bouteilles.
Anisette superfine de Marie Brizar et Roger.
Curaçao en grands cruchons, à vendre par
B TALAMON, 182, rue Royale.

SUCRE—50 boucauts sucre brun, 5 caisses sucre en pains, 25 barils do, 10 tas de sucre en poudre, 19 caisses sucre blanc et jaune, de la Havane, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co.
1 juin 11 et 15, St Louis.

CAFE—800 sacs café fin vert de Laguyra, 130 sacs café vert de Rio, 70 dito café fin vert et blanc de la Havane, 35 dito Java supérieur, à vendre par
DARAN, QUEYROUZE & Co,
1 juin 11 et 15, St Louis.

CHANDELLES et SAVON—300 caisses blanc de baleine de New Bedford, 4, 5, et 6 à la livre.—50 caisses chandelles adamantines, de 6 à la liv.—145 caisses chandelles de suif, Winchester, de 4, 5, 6, 8 et 10 à la liv.—250 caisses savon de Winchester No 1, Jackson et Campbell, à vendre par
DARAN, QUEYROUZE & Co,
1juin 11 et 15, St Louis.

BOUCHONS ordinaires, bouchons longs et bouchons à damejeannes, à vendre par
B. TALAMON.
20 mai 182, rue Royale

CIGARES—En débarquement du brick Prince de Joinville, 50 milliers Regalias, Cazadores et Millars.—Et en magasin 250 milliers Regalias, Canones, Panetelas, Millars et cigares pressés, des marques les plus réputées, à vendre par
DARAN, QUEYROUZE & Co.
1er juin 11 et 15, St Louis

VERMOUTH—50 caisses de vermouth de 1re qualité, à vendre par
BERTRAND & SISOS,
[illegible] Encoign. Royale & Bienville.

VIN de Bourgogne—100 paniers, vin de de Bourgogne, 20 caisses, en débarquement du navire Vesta, du Havre, à vendre par COURVOISIER,
[illegible] Encoignure Royale et Orléans

CHARGEMENT de la goëlette Avenger.—812 barriques chaux de Thomaston, à vendre par
JOHN HAYMAN & Co,
[illegible] 11, Magasins Rouges, 3me Municip.

REÇU par les soussignés, par le navire Constantinople, du Havre, et par les derniers arrivages de France, les articles ci-après détaillés, à des prix très modérés:

4 balles cotonnades françaises, bleu foncé.
3 caisses mousseline brodée, damassée et à carreaux.
1 caisse mouchoirs de batiste, diverses qualités;
1 " galon fil, de No. 1 à 20;
10 " indienne couleur, jolis patrons;
1 " dentelle, dite Torchon;
1 " " bobinet, diverses largeurs;
2 " guingham, couleurs foncées et claires;
20 " cotonblanc, 5|4, 4|4 et 3|4;
40 balles " écru, 3|4 et 4|4, diverses marques;
5 " do 5|4; 5 do do crosse;
9 caisses brin fil à carreaux.
1 " pique blanc, uni et rayé,

Barège noir, vert et en couleur, coutil fantaisie, pour pantalons, mouchoirs de soie et de coton, bourses do, mouchoirs paillaca, français, ombrelles fines, en couleurs et blanches, mérinos et drap d'été; ainsi qu'une très grande quantité d'autres articles articles trop long à énumérer.

DUFOUR, DURAND & Co,
9juin 25, rue Chartres

SERRURES françaises—10 caisses serrures françaises, numéros assortis, en magasin et à vendre par LEOPOLD JEANNET,
22 mai 22, rue St Louis.

FONDS de la Banque des Citoyens, à vendre, en soumettre à la convenance des acheteurs, par
LEOPOLD JEANNET,
22 mai 22, rue St Louis

TOILE à voile de coton pour tentes et prélats, à vendre par LEOPOLD JEANNET,
22 mai 22, rue St Louis

INDIGO de Guatemala—10 surons indigo de Guatemala, à vendre par
LEOPOLD JEANNET,
22 mai 22, rue St Louis

JOHN O. WOODRUFF & Co.

MAISON de commission; agents de la [illegible] de la Louisiane et [illegible] No 60, rue du Camp.
JOHN O WOODRUFF, [illegible]

VANILLE—[illegible] livres vanille, [illegible]

☞ Une autre pers [illegible] Maison de Conseil.—[illegible] 1847.—MM. Comstock & Co, [illegible] [illegible]

[illegible] au dessus de l'Hôtel [illegible] Vendu chez Comstock [illegible] 20, Pydras. 21jn

Vermifuge C[illegible] de Winer.

Agence, [illegible] rue de Chartres [illegible] Nouvelle-Orléans.

☞ A demande toujours croissante de ce remède a facilité [illegible] détruire [illegible] engagé les propriétaires à établir [illegible] agence à la Nouvelle-Orléans, pour la vente en gros de cet article, afin qu'on puisse se le procurer en tous temps.

Des pamphlets contenant un traité sur les maladies résultant des vers, imprimés en anglais et en français seront délivrés gratis par les agents, ainsi que le mode de s'en servir.

Préparé par J. Winer, chimiste et pharmacien, à Hamilton, Haut Canada, et vendu en gros et en détail au dépôt du Sud du Remède Magique de Dalley No 151, rue de Chartres, à la Nouvelle-Orléans.
[illegible]—12t

Vermifuge Canadien de J. Winer & Co.

Dépôt chez Bertrand & Sisos,
Encoignure Royale et Bienville.

☞ La Louisiane est de tous les états, celui où l'affection vermineuse [illegible] plus va[illegible] [illegible] plus graves [illegible] attacher toutes les maladies [illegible] une unique, [illegible] [illegible]

AVIS D'ELECTION D'ASSESSEURS DE TAXES.

EN vertu d'un ordre d'élection à moi adressé par son Excellence Isaac Johnson, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, les électeurs des premières, deuxième et troisième Municipalités, de la ville de la Nouvelle-Orléans, ainsi que ceux de cette partie de la paroisse d'Orléans située sur la rive droite du fleuve Mississippi, sont par ces présentes notifiés, qu'une élection de deux assesseurs sur chacune desdites municipalités, et d'un assesseur pour cette partie de la paroisse d'Orléans, située sur la rive droite du fleuve, aura lieu le lundi douzième jour de juillet prochain.

Les polls seront ouverts depuis huit heures du matin jusqu'à six heures de l'après-midi, aux lieux où se sont ordinairement les élections, indiqués par l'Assemblée Générale, ou dans tels autres lieux que pourra désigner le Conseil-Général de la Nouvelle-Orléans pour les trois municipalités de la ville, et [illegible] de police pour cette partie de la paroisse d'Orléans située sur la rive droite du fleuve Mississippi. Les dites élections seront conduites, et dates par des commissionnaires et secrétaires nommés par les autorités susdites, conformément à un acte de la Législature, intitulé: "Acte pour régler les élections dans les paroisses d'Orléans et de Jefferson", approuvé le 14 janvier 1847. Le tout étant être fait au [illegible] et les retours transmis ainsi.

Bureau du Shérif, Paroisse d'Orléans, 7 juin 1847.
7juin—30 JOHN L. LEWIS, Shérif

Romans! Romans!

GRANDE variété de Romans traits à vendre à très bas prix, pour clore une consignation, chez LELIEVRE, No. 210, rue Royale, encoignure du Jardin St-Antoine. 5juin—1m

AVIS.

UNE élection de cinq directeurs de la Compagnie du canal de Barataria et Lafourche, aura lieu au bureau de la dite Compagnie rue Royale No. 174 samedi, le 3 juillet courant, depuis 10 heures A. M. jusqu'à 2 heures P. M.

Par ordre de la direction, M. V. ABARRE
12 juin—1f Secrétaire

Charmante Propriété à vendre.

A vendre à des conditions très avantageuses, une petite propriété située à la côte de la paroisse St-Jean-Bapt., rive droite du fleuve, à un demi mille de l'Eglise de la Mission de Conti.

C'est une charmante résidence placement très [illegible] à deux aux [illegible] de l'établissement [illegible] des arbres fruitiers [illegible].

Ce serait une excellente acquisition pour un médecin [illegible] de la campagne.

Pour plus amples détails et les conditions, s'adresser aux bureaux de M. J. P. Desbordes, au passage de la Bourse, Nouvelle Orl.
[illegible]—20t

HOTEL DELMONICO, Broadway, New-York.—P. A. & J. DELMONICO, ont l'honneur de prévenir les amis du Sud et le public en général, que leurs constructions, qu'ils viennent d'ajouter à leur hôtel, sont maintenant ouvertes, et ils se recommandent aux familles aussi bien qu'aux messieurs, qui pourront s'y procurer tout le confort du système Européen.

New-York, le 10 juin 1847. [illegible]

Domestiques de maison à louer.

UNE famille étant sur le point d'Europe, [illegible] plusieurs esclaves, tous bons et [illegible] parmi lesquelles il se trouve une cuisinière, une blanchisseuse et repasseuse, un cocher et domestique [illegible] vice d'une maison. S'adresser au faubourg Marigny, rue des Marais, entre Dumaine et St-Philippe, No. 21.
15 juin—5

MACHINE A LATTES, patentées [illegible] machine d'invention toute récente [illegible] dans une pleine opération et peut débiter trente mille lattes par jour. Les lattes étant d'égale épaisseur et largeur, et sont très solides. On recevra des ordres et commandes au magasin du soussigné, où on a déjà quantité à deux milles au-dessus de Lafayette, [illegible] des produits. GRAY & CAMEL,
15juin—1m [illegible] 41 Nouvelle Levée

IMPORTATIONS directes en entrepôt à vendre: 40 barriques vin de Marseille; 100 do vin Bordeaux ordinaire; 50 do supérieur, Haut Brion, Mt. Margaux et Lafitte, 4 do Mt Sauterne, [illegible]; 60 quarts Porto [illegible]; 2 pipes vieux (Des Docks de Londres); 60 quarts Madère [illegible] Marseille; 60 do au-paquet, [illegible]; 60 quarts Jerez supérieur; 18 demi et quarts Cognac A. Seignette [illegible] &; 4 barils Peach Brandy, 100 caisses vin [illegible]; 1 do do Sauterne, 200 paniers Anisette; 20 caisses Vermouth.
24mai P. LONGIS, Exchange

SACS EN PITRE &c.—100 balles de 3 1|2 et 3 boisseaux, 40 balles de 4 1|2 pour maïs en débarquement du navire California, et à vendre par McDOWELL & PECK
[illegible]

PLATILLES & BRETAGNES.—[illegible] ques par le navire H. H. Brodie, [illegible] Liverpool, à vendre par
24mai McDOWELL & PECK [illegible]

GINGHAMS—Cinq caisses, [illegible] France, à vendre à bon marché par
3juin FK. PERRET, [illegible]

MOUCHOIRS de Batiste.—Un bel assortiment, avec ou sans broderies, à vendre
3 juin FK. PERRET, [illegible]

RIDEAUX—Un joli assortiment de rideaux brodés pour rideaux, et jeux de [illegible] à vendre par FK. PERRET,
3 juin [illegible]

POIVRE—150 sacs poivre, a vendre par
NORCROSS & POCK,
1 juin Gravier.

THE—30 demi boîtes Impérial,
15 caisses canisters do
15 do The noir, à vendre
NORCROSS & POCK,
1 juin Gravier

MAQUEREAUX—100 barils no 3 &c, à vendre par NORCROSS & POCK,
Gravier.

CAFE JAVA—150 sacs à vendre
NORCROSS & POCK,
1 juin Gravier

SUCRE BOSTON—250 caisses et barils poudre et en morceaux, à vendre par
1 juin NORCROSS & POCK Gravier

CACAO—5 sacs Guayaquil. 20 do Caracas, do Graine pour oiseaux, 25 do.—[illegible] d'anis, 1 caisse, en débarquement de la barque Emilia, et à vendre par B. VALLS,
9juin 38, Commune

CIGARES de la Havane—71,000 de Jerez, 60 barils, en débarquement du brick Orleans et à vendre par B. VALLS, 38 Commune
9juin

VANILLE—40 caisses en débarquement du brick Columbus, venant de Tampico, à vendre par
12 juin J. M. CABALLERO, 32 Vieille Levee.

JALAP.—31 balles jalap, en débarquement du brick Columbus venant de Tampico, à vendre par
12 juin J. M. CABALLERO, 32 Vieille Levee.

SUCRE Havane—blanc, jaune et brun, en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO,
12 juin 32 Vieille Levee.

CAFE HAVANE—En magasin et à vendre par J. M. CABALLERO,
12 juin 32 Vieille Levee.

CIGARES Principe—Véritables, à vendre en magasin par J. M. CABALLERO
12 juin 32 Vieille Levee.

CIGARES—Un assortiment complet de meilleures marques de la Havane, à vendre en magasin par J. M. CABALLERO,
12 juin 32 Vieille Levee

FEVES A SEMER de la Caroline—30 [illegible] maintenant en magasin, à vendre [illegible] par WM. DIN, 11 Commune.

GRAINES FRAICHES de jardin—Le soussigné informe ses nombreux amis, qu'il a maintenant ses ordres pour un assortiment de graines fraîches, et les prie de [illegible] transmettre [illegible] commissions aussitôt que possible. WM. DIN,
12 juin 11, Commune.

A VENDRE en débarquement du navire Ferrière, venant de Bordeaux
18 barriques vin rouge [illegible] do blanc,
40 caisses cerises à l'eau-de-vie,
400 caisses vin rouge [illegible] et [illegible] lité supérieure. V. MAIGNAN
12 juin 87, rue St Louis

FEVES à semer très fraîches, [illegible] A. LAROCHE & Co.,
12 juin [illegible] Levee

AMIDON—50 caisses amidon en débarquement et à vendre par DARAN QUEYROUZE & Co,
12 juin 11 et 15 St Louis

A vendre en débarquement du navire Ferrière venant de Bordeaux
10 balles, [illegible] bouchons pour [illegible]
7 [illegible] V. MAIGNAN
[illegible] 87, rue St Louis

[illegible] jaune et brun, en [illegible] TROISGROS & LAMPRE,
36, Vieille Levee

[illegible] Cuba, pour [illegible] LAMPRE, Vieille Leve

[illegible] pour les [illegible]